intacte. Elle se propose de montrer à la France que les députés conservateurs ne devaient pas faire une opposition anticonstitutionnelle, que leur mission ne consistait pas à rendre la République impossible et que, s'il était prouvé qu'elle était impossible, c'était par ses propres fautes, par son essence même que cette preuve devait être fournie.

Le comte de Paris s'adressait à ceux qui représentaient sa cause au Parlement. Il leur traçait ce que devait être leur attitude et les lignes principales de son programme. Il leur disait d'apporter au sein du Parlement leur concours patriotique au salut du pays, sans s'arrêter à la forme.

Il indiquait en même temps les limites dans lesquelles devait se produire ce concours, et, ceci fait, il pouvait dire : je n'abdique pas, j'observe et j'attends.

M. Lambert de Sainte-Croix pouvait, lui, dans son discours, ou bien paraphraser la note en s'adressant au pays tout entier, ou bien, avec une responsabilité moins directe et moins complète, s'adresser au parti monarchique.

N'étant pas dans le Parlement, il a préféré parler comme un royaliste qui parle à des royalistes, qui ne donne pas ses instructions, mais qui proclame ses préférences et ses croyances politiques.

Il eût été bien étrange que le comte de Paris n'eût pas approuvé un discours où éclate le plus pur amour de la cause qu'il personnifie.

Il ne pouvait pas admettre que le discours de Lyon pût corriger ou contredire ses paroles, et que le partisan dévoué de sa cause pût songer à ne point s'incliner devant ses conseils.

Aussi, rien ne se contredit dans cette double approbation.

Le comte de Paris applaudit d'un côté aux convictions absolues d'un de ses plus fidèles serviteurs ; et, de l'autre, il approuve la façon dont sa propre parole a été communiquée au public. On sait, aujourd'hui comme hier, que la Royauté à son représentant, exilé par ceux qui sont au pouvoir, et que ce représentant de la Royauté n'a rien abdiqué de ses droits ni de ses espérances ; mais on sait aussi qu'il ne songe à les faire valoir qu'à l'heure où son devoir envers la France sera d'accord avec son devoir envers la cause qu'il représente.

FIN DU JEUNE DE SUCCI

Paris, 30 décembre. — Quarante personnes environ ont assisté à la rupture du jeûne de Succi, qui a eu lieu hier soir, à onze heures et demie, au domicile du jeûneur. Succi avait, comme à l'ordinaire, passé sa soirée à l'Eden-Théâtre ; au retour, après que les membres du comité de surveillance ont eu signé le procès-verbal du trentième jour de jeûne, Succi a pris deux tasses de bouillon avec un œuf poché. Ce matin, il a déjeuné de bon appétit.

Il est facile de s'apercevoir qu'un changement notable dans la physionomie de Succi est survenu depuis le mois dernier; il est très nerveux, son visage est amaigri; il a d'ailleurs perdu environ sept kilogrammes de son poids. Son jeûne est loin d'avoir été aussi fructueux pour son impresario que le jeûne de Merlatti. Malgré les attractions diverses qu'il offrait ou qu'il devait offrir, promenades à pied, à cheval, traversée de la Seine à la nage, assauts d'armes, etc., le public est resté à peu près indifférent.

Au milieu du jeûne, le comité de surveillance a dû être renouvelé, cinq des médecins qui le composaient ayant démissionné parce que Succi avait absorbé, le onzième jour, une liqueur contenant de la morphine. Il y avait du reste peu de visiteurs rue Le Peletier, dans l'appartement de Succi, où l'emploi de contrôleur des entrées était à peu près devenu une sinécure... Succi n'a pas encore pris de résolution bien définitive sur la manière dont il va disposer de sa liberté reconquise. Peut-être ira-t-il à Vienne ou à Berlin recommencer son expérience; peut-être encore retournera-t-il dans son pays natal, lorsqu'il aura payé les violons de son bal de la nuit de Noël.

Ce bal eut, en effet, un époque comique. Le lendemain, tous les musiciens se rendirent en corps chez Succi, et ce fut, dans la rue, dans les escaliers et l'appartement de Succi, le scandale traditionnel que provoque tout créancier qui entend être payé. Succi réussit pourtant à les calmer, et l'on pense que l'affaire s'arrangera sans l'intervention des tribunaux, comme cela est arrivé pour le règlement de son différend avec le restaurateur qui nourrissait ses surveillants.

LA BOMBE EXPLOSIBLE DE LYON

L'enquête faite par la police de Lyon au sujet de la bombe explosible placée, la nuit de Noël, sous le bénitier de l'église Saint-Nizier, et fort heureusement enlevée par un sergent de ville au moment même où elle allait faire explosion, est entrée dans une phase qui semble devoir la faire aboutir. Le lendemain de l'attentat, les agents de la sûreté avaient pu établir la présence autour de l'église d'un homme de vingt-huit ans, président de la chambre syndicale des guimpiers, L. Robin, ouvrier très habile, mais qui, il y a quelques jours, se faisait dresser un procès-verbal pour atteinte aux droits du travail. Robin s'était mis à la tête d'une manifestation d'individus qui voulaient empêcher les ouvriers de la corporation de pénétrer dans les ateliers de M. Dufel, dont la maison avait été mise en interdit.

Le procès-verbal dressé contre Robin a servi de prétexte à une perquisition dans son domicile, situé place de la Croix-Rousse, n° 2. Il était chez lui, au moment de l'arrivée des agents, avec sa jeune femme et un ami. A leur vue, il parut déconcerté, mais bientôt, retrouvant tout son calme, il présida lui-même à leurs recherches.

Le logement de Robin se compose de deux pièces. La première est une grande chambre avec un poêle, deux grands lits et un berceau où repose un enfant de cinq mois. La seconde sert de bureau. Sur un meuble on apercevait un livre de chimie tout ouvert, de petites fioles renfermant des produits chimiques et des colorants pour les échantillons. Appendue au mur, la gamme des fils or et argent de diverses nuances. Un peu au-dessous d'une soupente se trouvait un gros paquet de ficelle offrant beaucoup d'analogie avec celle qui serrait la bombe de Saint-Nizier. Cette dernière, en effet, était formée de fragments de 50 à 60 centimètres de longueur, joints entre eux par des nœuds.

De plus, il résulte des investigations de M. l'expert Ferrand que les linges qui entouraient l'engin étaient imprégnés d'huile lourde de pétrole et avaient servi à nettoyer des machines. Or, c'est l'huile employée par les guimpiers, d'où une présomption nouvelle contre Robin.

La perquisition avait été longue. Les agents se retirèrent. Mais bientôt le chef de la sûreté, gravissant à nouveau l'escalier de la maison, pénétrait dans la chambre de Robin et l'invitait à le suivre devant le juge d'instruction.

Robin a déjà subi plusieurs interrogatoires. Il explique la présence chez lui des drogues saisies, ainsi que celle du livre de chimie, par les études de coloration des métaux auxquelles il se livrait.

Interrogé sur l'emploi de son temps pendant la nuit de Noël, il a tout d'abord affirmé être resté longtemps à la chambre syndicale et n'avoir pas paru devant l'Eglise Saint-Nizier ; mais sa présence en cet endroit et dans deux autres églises de Lyon, où il s'était rendu le même soir, ayant été incontestablement établie par plusieurs témoins, Robin a dû céder à l'évidence de ces témoignages et est tombé dans de flagrantes contradictions.

Les objets saisis chez lui ont été rapprochés de ceux de la bombe de l'église Saint-Nizier et les diverses poudres, soumises à l'analyse. Le *Progrès* constate qu'elles n'ont présenté aucun caractère d'analogie assez frappant pour établir la culpabilité. Il est pourtant étrange, fait observer ce journal, de trouver chez un guimpier un paquet de ficelle de la nature de celui qui a été saisi chez Robin. Les guimpiers, en effet, se servent généralement de fils de coton pour leur métier.

Quoi qu'il en soit, l'instruction est loin d'être terminée; de nouveaux éléments lui ont déjà été fournis, et des révélations importantes ont été obtenues. Mme Robin n'a pu être autorisée par le juge d'instruction, qui l'a interrogée, à voir son mari. Trois ouvriers guimpiers ont été arrêtés, interrogés et relâchés.

Le *Progrès* signale le fait suivant qui, dans l'état de la question, semble avoir une grande importance :

Vendredi soir, veille de la Noël, un anarchiste bien connu, qu'un arrêt d'interdiction de séjour a éloigné de Lyon, quittait Vienne, lieu de sa résidence, prenait à la station la plus voisine de cette ville un billet d'aller et retour pour Lyon. Il a pu, pendant toute la journée de samedi, échapper à toutes les investigations de la police et rentrer tranquillement à Vienne sans être molesté. Il s'est embarqué à la première gare de la banlieue dans le dernier train du soir.

BULLETIN COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

La récolte du coton jumel en 1886

Dans un rapport du sonsul général de Belgique au Caire, nous trouvons les renseignements qui suivent sur la récolte du coton en Egypte, en 1885 :

Depuis la guerre d'Amérique (1863-1865) et la réduction, en 1860, du droit d'exportation de 10 à 1 p 0/0, le coton exerce une grande influence sur le mouvement de l'agriculture et du commerce en Egypte.

Il y avait, en 1882-1883, 693.000 feddans (le feddan égale 4,200 mètres carrés) plantés, donnant une récolte de 2,270,000 cantars (le cantar vaut 43 kilog. 500 gr.) ; en 1883-1884, 778.000 feddans donnant 2,700,000 cantars ; en 1884-1885, 879,000 feddans donnant 3,700.000 cantars.

Le ver du coton a compromis la récolte de 1885 1886 à ce point que le rendement ne s'élève qu'à 2,835,670 cantars contre 3,564,670 en 1884-1885, soit 728,638 cantars en moins. Des brouillards survenus dans le Delta, au moment de la cueillette ont également causé de grands dommages à la récolte.

Les exportations qui s'étaient élevées en 1884-1885 à 443,541 balles (1) sont tombées à 336,846 balles pour 1885-1886, donc une diminution de 106,695 balles.

L'exportation s'est répartie de la manière suivante :

	balles
Angleterre	203,118
Russie	55.373
Autriche	26,807
France	21,095
Autres pays	30,453
Total	336,846

La denrée devenue plus rare, on devait s'attendre à une hausse des prix du coton d'Egypte. Le contraire s'est produit, et cela tient à deux causes ; d'abord à l'empressement que mirent les détenteurs de l'intérieur à se débarrasser du stock de l'année précédente et ensuite aux prévisions d'une récolte très abondante en Amérique et aux Indes.

Le 31 mars 1086, le prix du coton était par cantar.

Brun	talaris
Middling fair	9 1/2 — 9 3/4
Fair	9 3/4 — 10
Fully fair	10 1/4 — 10 1/2
Good fair	10 3/4 — 11
Fully good fair	11 — 11 1/4
Good	11 3/4 — 12
Fine	12 1/2 — 13 1/2
Gallini	16 — 19 1/2

Blanc	talaris
Midding fair	9 1/2 — 9 3/4
Fair	9 3/4 — 10
Fully fair	10 — 10 1/4
Good fair	10 1/4 — 10 1/2
Fully good fair	10 3/4 — 11
Good	11 — 11 1/4
Fine extra	11 1/4 — 11 1/2

Laines

LEICESTER, 29 décembre.

Si les transactions prennent peu d'extension, le ton du marché de laine reste ferme et stable.

Les demandes sont nombreuses et stimulées par la moins-value du stock de laine brute, en mains des consommateurs, comparé avec celui de l'an dernier à pareille époque.

Il se consomme de grandes quantités de laine solide. les peaux de laine sont aussi fortement demandées à prix plus fermes.

Les toisons Botany et les laines douces et plates, peuvent s'obtenir à meilleur compte. Le marché des filés est ferme, le stock léger, et la perspective bonne.

LIVERPOOL, 28 décembre.

Circulaire de MM. Ronald fils et Cie, courtiers. — Aucun arrivage de laine et d'alpaga, depuis notre dernière circulaire.

Alpaga. — La fourniture disponible était peu importante et les acheteurs peu anxieux d'opérer. les ventes se résument en : L A, 15 b. Arequipa, à 7 d. et 13 1/2 d. per lb.; avec un dégagement à prix non divulgué de S G, 995 b. toisons Arequipa et B G, 324 b. inf. à une réduction sur les prix antérieurs.

Une balle de Vicuna a été vendue à 5s.3 d. per lb.

Laine. — Les enchères ont eu lieu le 17 courant et les quantités suivantes ont été présentées :

	offertes	*vendues*
Péruviennes	3.700 balles	781 balles
Lima	685 »	70 »
Chili	349 »	58 »
	4.734 balles	909 balles

Concurrence limitée et irrégularité dans les Péruviennes avec une baisse de 1 d. à 2 d. per lb. sur les dernières ventes. Il s'est traité trop peu d'affaires en Lima et Chili pour pouvoir établir les prix ; les offres sont pleinement de 1 d. per lb. en mains.

Depuis les enchères, environ 1,450 b. Péruviennes et 85 b. Chili ont aussi changé de mains, aux prix suivants ; Péruvienne CRCm 43 b. à 12 1/4 d. per lb. ; MFCm 43 b. à 12 d. per lb, OGm 50 b. à 11 d. et 11 1/2 d. per lb, OGg 61 b. à 6 3/4 d. per lb., SOm 130 b. à 9 1/2 d. per lb , SFed 59 b. à 7 1/4 d. per lb., SFk 55 b. à 7 1/2 d. per lb., S O c 200 b. à 7 d. per lb., J M R 183 b. à 8 d. per lb., et H A 1,039 b. à 6 3/4 d. per lb., Chili H H J 37 b. et 85 b. à 6 1/4 d. per lb.

Peu d'affaires se traitent en laines domestiques; mais vu la lourde consommation, on s'attend à une reprise d'activité avec les vacances.

A la cloture des ventes de laine coloniale à Londres du 16 courant les prix sont cotés 1 1/2d. environ plus bas que ceux de septembre, pour les suints mérinos d'Australie, et 3 d. per lb. sur les dégraissés du Cap ; tandis que les croisés d'Australie ont perdu 1 d. per lb. sur les suints, et 2 d, per lb sur les sortes dégraissées.

Mouvement maritime lainier

Le steamer anglais *Lucerne* est arrivé sur rade de Dunkerque le 30 décembre venant de B.-A. et Montevideo avec laines et diverses marchandises à ordre ; il a été *simplement* visité et mis en libre pratique et vient d'entrer le même soir à 6 h.

Le steamer anglais *Canadian* est arrivé le 29 décembre au Havre venant de B.-A. et Montevideo avec laines à ordre pour Dunkerque.

Le steamer *Dom-Pedro* débarque à Dunkerque, 2223 b. laine chargées à B.-A., et 24 b. peaux de moutons.

Il suivra pour le Havre le 31 au soir avec 681 b. laine et diverses autres marchandises.

Le steamer anglais *Meath* débarquait des laines à Londres le 29 décembre venant de B.-A.

Le steamer anglais *Garonne* est arrivé à Londres le 30 décembre venant de l'Australie, avec laines à ordres.

Le steamer anglais *Zeus* a été expédié de Londres le 29 décembre, pour Dunkerque, porteur de laines prises en transbordement.

Le steamer anglais *Pleiades* a été expédié de Londres le 29 décembre pour B.-A., où il chargera des laines en retour.

Le steamer anglais *Cuzco* allant de Londres en Australie charger des laines pour l'Europe, a passé à Port-Said, le 28 décembre à 8 h. du matin.

Le steamer *Zéphyrus* est parti de B.-A. le 25 décembre pour Londres, avec laines à ordre.

Le steamer anglais *Potosi* allant de Londres en Australie a passé à Sayres le 28 décembre à 1 h. du soir.

Les steamers *Buffon* et *Chancer* allant de Liverpool à la Plata, ont passé à St-Vincent (Cap-Vert) le 25 décembre.

Les steamers *Tycho-Brahe* et *Galileo* allant de Londres et Anvers à la Plata, ont suivi de St-Vincent le 25 décembre.

Le steamer *Ville de San-Nicolas* est arrivé le 27 décembre à St-Vincent (Cap-Vert) venant de Dunkerque et le Havre pour la Plata, où il chargera des laines en retour pour ces ports.

Marchés anglais

MANCHESTER, 29 décembre.

Fils et Tissus. — Les fils sont par continuation très calmes ; les besoins de la consommation sont restreints et en l'absence d'affaires de quelque importance les filateurs sont disposés à céder à des conditions un peu plus avantageuses. Les tissus sont également calmes, toutefois, prix soutenus.

Rapport de la Chambre de Commerce de Batley pour le mois de décembre. — Le marché de laine a été calme pendant tout le cours du mois, aucun changement à signaler.

Les manufacturiers et négociants sont fortement occupés pour la saison prochaine des lainages lourds.

Les draps d'armée sont moins recherchés, mais ne manquent pas cependant d'animation. Les sortes les plus demandées sont les woshel, pilots présidents et draps de fantaisies.

Les laines coloniales annoncent une légère tendance à la baisse. Toiles cirées ou changées. Chames coton, prix stables et égyptiens un peu haussés. Filés anglais : les sortes supérieures ont subi une réduction en valeur; les sortes inférieures ont aussi légèrement baissé. Chiffons de laine, demande stable, aux anciens prix. Travail mécanique en bonne activité.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Demain, premier jour de l'An, le « JOURNAL DE ROUBAIX » ne paraîtra pas.

M. Victor Delannoy, directeur démissionnaire de l'Ecole nationale de musique et de la *Grande-Harmonie* de Roubaix, est nommé officier de l'instruction publique.

L'opinion réclamait depuis longtemps une plus haute distinction pour M. Victor Delannoy, et on croyait généralement qu'elle allait enfin lui être décernée. Aussi, la nouvelle d'aujourd'hui causera-t-elle quelque déception aux nombreux admirateurs et amis de M. Victor Delannoy, à ceux qui apprécient en lui le grand talent de l'artiste et le savoir du compositeur, à ceux qui savent ce que lui ont demandé, depuis trente ans, et la *Grande-Harmonie*, portée par lui à une si haute réputation, et l'Ecole de musique si heureusement conduite et développée qu'on a voulu lui donner la marque gouvernementale en en faisant une école « nationale. »

Quoi qu'il en soit de ce sentiment qui sera celui de tous les Roubaisiens, cette récompense, venant à l'heure où M. Victor Delannoy quitte ses fonctions, n'en a pas moins une signification très honorable pour lui. Nous serons l'écho de Roubaix tout entier en l'en félicitant.

Un nouveau sinistre, plus violent encore que celui d'hier a marqué le dernier jour de l'année 1886.

Vendredi un peu après quatre heures et demie, on prévenait le poste des pompiers qu'un incendie venait de se déclarer chez M. Van den Weghe, marchand de meubles, 10, rue de la Gare.

Vers cinq heures, le tocsin sonnait à toute volée, puis les pompiers arrivaient; disons en passant, qu'aujourd'hui comme hier, les avertisseurs électriques n'auraient pas fonctionné d'une façon très satisfaisant.

Déjà une fumée épaisse s'échappait du rez-de-chaussée, et en quelques instants, les flammes détruisant le plafond du magasin, envahissaient l'entresol et les étages supérieurs.

La pompe n° 10 était amenée à cinq heures moins cinq minutes, mais elle ne put fonctionner, parce qu'on ne trouva pas tout d'abord une bouche d'eau. On posa les tuyaux dans la cour de l'hôtel des pompiers.

Quand la pompe à vapeur fut mise en batterie, vers cinq heures, le bâtiment n'était plus qu'un brasier, et le feu menaçait sérieusement les maisons voisines. Heureusement, le vent soufflait au nord et chassait les flammes vers la rue Saint-Georges.

Vers sept heures, on crut tout danger disparu, et beaucoup de pompiers se retirèrent.

Mais soudain, à sept heures et demie, le plancher du quatrième étage de la maison Deflou, qui est voisine du bâtiment incendié, prit feu à son tour.

On ne parvint à l'éteindre qu'après de pénibles efforts. Il fallut rallumer les fourneaux de la pompe à vapeur, et ce n'est que vers huit heures que l'on fut certain d'être absolument maître du feu.

Un locataire de la maison Deflou, M. Bourasseau, a perdu une grande partie de son mobilier. De son côté, M. Deflou a constaté de graves dégâts occasionnés tant par l'eau que par le feu.

C'est pour cette dernière maison une perte d'une dizaine de mille francs, perte d'ailleurs couverte par l'assurance.

Les immeubbles appartenaient à M. Joire-Réquillart de Tourcoing.

Les marchandises, le mobilier et les bâtiments sont assurés. On ne peut dès à présent établir d'une façon exacte le chiffre des pertes, mais il atteindra une soixantaine de mille francs, dont trente mille pour l'immeuble et de vingt-cinq à trente mille pour le mobilier et les marchandises.

Parmi les pompiers qui se sont vaillamment conduits, et dont nous regrettons de ne pas connaître tous les noms, citons en première ligne M. le lieutenant Pennel, M. Braquet, sergent-major, et M. Edouard Delattre, caporal-sapeur, qui, au risque de leur vie, ont tenté de sauver le mobilier des étages.

D'autres personnes se sont également distinguées, entr'autres M. Pierre D..., qui a aidé au sauvetage de MM. Delattre et Bracquet, dont la position critique au milieu du foyer de l'incendie inspirait de sérieuses inquiétudes.

Nous avons remarqué sur le théâtre du sinistre la présence de M. le commissaire central et de MM. les commissaires d'arrondissement et de plusieurs membres de la municipalité. M. le doyen de Saint-Martin y était accouru des premiers.

Le locataire de la maison, M. Van den Weghe, racontait, pendant l'incendie, qu'il couchait seul à l'entresol et, qu'éveillé brusquement par le feu, il avait essayé d'appeler au secours par une fenêtre donnant sur la cour. N'étant pas entendu, il se mit un mouchoir sur la bouche et traversa ainsi la chambre qu'une fumée épaisse remplissait déjà.

M. Van den Weghe parvenu sur le balcon de la rue, dut, pour se sauver, gagner à grand'peine, le balcon de la maison voisine.

Il ne sait comment expliquer cet incendie qui a pris si habilement des proportions aussi considérables.

M. Van den Weghe habite Roubaix depuis quelques mois à peine.

C'est le premier incendie que nous ayons à signaler dans la rue de la Gare depuis son ouverture.

Chronique religieuse. — M. l'abbé Eugène Pannier, fils de notre honorable juge de paix, a subi avec succès, mardi dernier, à Lille, ses examens pour l'obtention du grade de docteur en théologie. L'assemblée se pressait nombreuse dans la salle de la soutenance. Mgr Hautecœur, recteur de toutes les facultés catholiques de Lille, occupait le siège de la présidence. M. l'abbé Pannier, chargé du cours des langues orientales, présentait une thèse de théologie sur la chronologie de la Bible.

Il a traité ce sujet un peu spécial et hérissé de difficultés avec beaucoup de lucidité, et d'une manière précise, parfois de ci de là piquante. Les objections ne lui ont pas fait défaut, car Mgr Baunard, en tête, et MM. les professeurs Didiot, Florence et Moureaux ne manquaient aucune occasion d'attaquer son système par tous les endroits obscurs. Après une discussion longue et animée, la Faculté s'est retirée, pendant quelques instants, pour délibérer; à sa rentrée, Mgr Hautcœur a déclaré, qu'à l'unanimité des suffrages, M. l'abbé Pannier était reconnu digne du titre de docteur. De longs applaudissements ont accueilli cette déclaration.

C'est une distinction de grand prix pour M. Pannier; c'est le couronnement légitime de longs et pénibles labeurs marqués au coin d'un esprit tenace, pénétrant et original.

Révision de la liste électorale. — On nous communique l'avis suivant :

« Le Maire de la Ville de Roubaix a l'honneur de rappeler à ses concitoyens qu'ils doivent se rendre au Secrétariat de la Mairie pour s'assurer s'ils sont régulièrement inscrits sur la liste électorale municipale et politique de 1887, ou requérir leur inscription en fournissant les renseignements prescrits par la loi.

» Les époques et délais des diverses opérations relatives à la révision de la liste électorale sont les suivants :

« Préparation des tableaux de rectifications, nombre de jours, 10, terme des délais, 10 janvier. — » Délai accordé pour dresser les tableaux de rectifications, 4, 14 janvier — Publication des tableaux de » rectifications, 1, 15 janvier. — Délai ouvert aux réclamations, 20, 4 février. — Délai pour les décisions » des commissions chargées du jugement des réclamations, 5, 9 février. — Délai pour la notification » des dernières décisions de ces commissions, 3, 12 » février. — Délai d'appel devant le juge-de-paix, » 5, 17 février. — Délai pour les décisions du juge-de-» paix, 10, 27 février. — Délai pour les notifications » des décisions du juge-de-paix, 3, 2 mars! — Clôture » définitive de la liste, 31 mars. »

Patentes. — On nous communique l'avis suivant :

Le maire de la ville de Roubaix donne avis que la matrice des patentes de 1887 pour le canton-Est C. F. est déposée à la Mairie; et que, pendant dix jours, à partir d'aujourd'hui, les intéressés peuvent en prendre connaissance et faire, s'il y a lieu, leurs observations.

Par arrêté de M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie en date du 27 decembre 1886, M. Siré, vérificateur des poids et mesures à Dunkerque, a été nommé en la même qualité à Roubaix, en remplacement de M. Bertin, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Par arrêté préfectoral du 31 décembre 1886, M. Caquant Cyrille a été maintenu, pour une période de quatre ans, dans ses fonctions de membre de la commission administrative du Bureau de bienfaisance de Roubaix.

Par un autre arrêté préfectoral, de la même date, M. Briet Henri a été maintenu, pour une période de quatre ans, dans ses fonctions de membre de la Commission administrative des Hospices de Roubaix.

Le ministre de la marine vient de décerner une médaille commémorative du Tonkin au nommé Henri Carton, ancien mécanicien de 1re classe à bord du *Duguay-Trouin*, demeurant à Roubaix, 26, rue Blanchemaille.

Les habitants du quartier Notre-Dame, audacieusement troublés depuis quelques temps dans leur sommeil par une bande de voleurs, font signer une pétition à l'adresse de M. le maire de Roubaix, réclamant une surveillance active auprès de l'ancien square.

Ecole nationale des Arts industriels de Roubaix. — Cours de chauffeurs à l'ancien conditionnement, rue du Château, professeur : M. E. Cornut, ingénieur. Tous les dimanches à 10 heures du matin.

Mouvement du canal de Roubaix. — Bateaux arrivés : *Montagne*, houille, venant de Beuvry; *Surprise*, houille, venant de Beuvry ; *Cama*, houille, venant de Beuvry : *Hamadryade*, houille, venant de Violaines ; *Jeune-Charles*, houille, venant de Violaines ; *Le Voilà*, houille, venant de Beuvry.

Bateaux attendus : *Le Ceyla*, chaux, venant d'Allain.

Cartes de visites pour le nouvel an, ivoire, cristal, deuil, imprimerie *Journal de Roubaix*, voir prix 4e page.

Afin d'éviter tout dérangement aux abonnés ou lecteurs éloignés, nous remettons, aux porteurs du *Journal de Roubaix*, des bons de commande, qu'on est prié de remplir. Les mêmes porteurs déposeront les cartes de visites chez les personnes qui les auront commandées.

TOURCOING

Conseil municipal. — La séance d'hier soir a été exclusivement une séance d'affaires. Les conseillers s'étaient montrés plus assidus que de coutume et, dans un temps relativement court, un grand nombre des questions portées à l'ordre du jour ont trouvé leur solution. Aucune discussion n'a surgi : nous nous bornerons donc à indiquer, dans leur ordre d'appel, les délibérations prises.

1° Communication officielle du rejet du pourvoi formé par M. Deselès frères et Cie devant le Conseil d'Etat : dont acte.

2° Service des eaux. — Nouvelles canalisations à établir en 1887 dans plusieurs rues, entre autres, la rue de la Croix-Rouge jusqu'à l'intersection du chemin du Pont-de-Neuville. Adopté.

3° Construction d'un aqueduc rue des Bons-Enfants d'une dépense de 3,490 francs. Renvoyé à l'examen de la commission de la voirie.

4° Vente de gré à gré des plantations du terrain destiné au nouveau Conditionnement. L'administration est autorisée à traiter.

5° Demande d'une pension de retraite formulée par un employé attaché depuis 23 ans au Conditionnement. La pétition est recommandée au bienveillant examen de la commission des finances.

6° Enlèvement des bones et immondices de la ville. Le marché prend fin en août 1887. La commission de la voirie est chargée d'étudier un nouveau cahier des charges.

7° Sur la proposition du Maire de Roubaix, la partie sur Tourcoing du chemin vicinal d'intérêt commun n° 112 prendra aussi le nom de rue Cuvier.

8° Au nom des Commissions réunies des Finances, du gaz et des eaux de l'Espierre. M. Dessauvages propose l'acquisition de 9704 mètres d'un terrain contiguë à l'usine à gaz pour le prix de 26486 fr. Adopté.

9° Les habitants de la rue du Moulin Tonton avaient pétitionné à l'effet de changer le nom de la rue. M. Delmasure, pour la commission de la voirie, est d'avis qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la réclamation. Il rappelle à ce propos un souvenir glorieux et historique. C'est du lieu dit le Moulin Tonton qu'en 1794, l'artillerie française délogea les alliés de leurs positions.

10° Avis favorable est donné à une délibération du Conseil d'administration du bureau de bienfaisance tendant à une vente d'arbres pour la somme de 850 fr.

11° Comme rapporteur de la commission des finances, M. Dessauvages appuie l'adoption du budget primitif 1887 du bureau de bienfaisance tel qu'il a été établi par les administrateurs. Ce budget se chiffre par 144.167 fr. en recettes et 143.100 fr. en dépenses avec un excédent de 1,067 francs.

Le même rapporteur propose de rejeter la prétention emise par la ville de Roubaix de prélever un droit de stationnement sur les bateaux séjournant dans le port du Blanc-Seau. Il estime qu'une ville ne peut pas exercer un droit fiscal sur le territoire de sa voisine.

Au sujet de la révision du traitement du receveur municipal, le chiffre de 11,808 francs est proposé.

Les conclusions de ces trois rapports de M. Dessauvages sont acceptées sans discussion.

12° La commission des finances, par la voix de M. Dewyn, est d'avis que, conformement au vœu exprimé par M. Delmasure, il y aurait lieu d'accorder en même temps que les bourses pour les écoles d'aveugles, sourds-muets, etc., le trousseau et l'entretien, suivant la situation des familles, à condition que la dépense pour le trousseau ne dépasserait pas 150 fr. et pour l'entretien annuel 30 francs : il serait accordé des moitiés et des quarts de trousseau. Adopté.

13° Les travaux d'appareillage au gaz dans les établissements municipaux seront désormais, sur la proposition de l'administration, mis en adjudication. La commission des travaux aura à étudier les clauses d'un cahier des charges.

Nécrologie. — M. Léopold Audebez, commissaire spécial de police à la gare de Tourcoing est décédé, vendredi matin, à l'âge de 40 ans. M. Audebez était atteint d'un cancer intestinal qui, depuis quelque temps déjà minuit sa vigoureuse constitution. Malgré sa maladie, il avait voulu jusqu'au bout remplir les charges de son emploi et il y a un mois à peine que, vaincu par la souffrance il a dû prendre le lit.

M. Audebez occupait depuis trois ans environ le poste de commissaire spécial à la gare.

Les funérailles auront lieu probablement lundi prochain.

LILLE

Nominations dans la Légion d'honneur. — M. Vel-Durand, préfet du Pas-de-Calais, est nommé officier de la Légion d'honneur. Sont nommés chevaliers : MM. Pichon, sous-préfet de Dunkerque ; Raimbeauville, commissaire central de Tourcoing ; Lhotte, rédacteur en chef du *Petit Nord*.

Une souscription pour les familles pauvres de la ville a produit une première liste de 19,900 francs.

Un diner de grande cérémonie, suivi de bal, a eu lieu mercredi à la préfecture.

LÉGION D'HONNEUR. — Sur la proposition du ministre des affaires étrangères, M. Louis Legrand, ancien député du Nord, conseiller général, ministre plénipotentiaire de la République près le roi de Hollande, est nommé officier de la Légion d'honneur. Chevalier du 11 juillet 1883.

Sont nommés en outre, sur proposition du ministre de l'intérieur :

Officier. — M. Henri-Auguste-Gaspard Vel-Durand préfet du département du Pas-de-Calais, en fonctions depuis octobre 1883, ancien secrétaire-général de la préfecture de police. Chevalier du 11 juillet 1882.

Chevaliers. — Réné-Charles Pichon, sous-préfet de l'arrondissement de Dunkerque (Nord), ancien secrétaire particulier du ministre de l'intérieur, ancien conseiller de préfecture du Nord, successivement, depuis décembre 1877, secrétaire général d'Indre-et-Loire et sous-préfet de Dunkerque; 11 ans de services.

François René Rembeauville, commissaire central de police à Tourcoing, ancien sous-officier : 10 ans de services dans l'armée, plusieurs campagnes, 22 ans de services dans les commissariats.

Lhotte (Gustave-Adolphe), rédacteur en chef du *Petit Nord*, conseiller municipal de Lille ; 20 ans de services dans la presse.

MM. Pernelet, directeur des douanes à Valenciennes, 33 ans de services; Antoine Pierre-Adolphe Bourgeois, banquier, président de la banque commerciale et industrielle, administrateur de la société des mines de Malfidano et de la compagnie franco-algérienne, conseiller *général et maire de Sainghin-en-Mélantois.*

SONT NOMMÉS *officiers de l'instruction publique* : MM. Léopold-Henry Lefebvre, professeur de mathématiques au lycée de Lille ; Victor Delannoy, ancien directeur de l'Ecole nationale de musique de Roubaix ; M. Thomas, professeur à la Faculté des lettres de Douai.

Sont nommés officiers d'académie :

MM. Augustin-Elie-Joseph Caullet, maire d'Haspre, délégué cantonal ; Jules-François Petit, publiciste à Lille ; Jean-François Renard, maire de Sin-le-Noble (Nord), conseiller d'arrondissement ; Gustave Herman, professeur à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Lille ; Edme-Joseph Frédéric Tourneux, id.

Victorin Bouchon, professeur de physique au collège de Dunkerque; Georges Théophile Cardon, professeur d'histoire au lycée de Douai; Louis-Joseph-Augustin, chargé de cours de sixième au lycée de Valenciennes; François Lemaire, professeur de quatrième au collège de Cambrai; Alfred Lhomme, professeur pour l'enseignement secondaire spécial au collège du Cateau; Paul-Camille Meunier chargé du cours d'enseignement secondaire spécial au lycée de Lille.

Michel Roethel, chargé du cours d'allemand au lycée de Valenciennes; Mlle Nelly-Eugénie d'Origny directeur du collège de jeunes filles à Cambrai; Siméon-Joseph Delattre, instituteur public à La Bassée Léonard-Augustin Dépecke, instituteur public à Zuytpeene; Jacques-Thomas de Cornillon, professeur de violon à l'Ecole de musique de Valenciennes; Emile Schillio, professeur au conservatoire de Lille.

RECOMPENSES POUR ACTES DE COURAGE. — Aux termes d'un rapport présenté par le président du conseil, ministre de l'intérieur et des cultes, et approuvé, le 27 décembre 1886, par le président de la République, des médailles d'honneur ou des mentions honorables ont été décernées aux personnes du département du Nord, ci-après désignées, qui ont accompli des actes de courage et de dévouement, et dont la belle conduite a été signalée pendant le mois de novembre dernier :

M. A. 2e classe. — Delhaye (Hippolyte), sergent à la compagnie de sapeurs-pompiers de Valenciennes ; 1883-1885 : a fait preuve du plus grand dévouement dans divers sinistres, notamment lors de l'incendie survenu, le 9 septembre 1883, à la caserne de cavalerie de Valenciennes. — M. A. 2e classe. — Contenseuse (Henri), sergent-fourrier à la compagnie de sapeurs-pompiers de Haumont; 1884 : belle conduite dans plusieurs incendies. Avait déjà, en 1862, sauvé un homme sur le point de se noyer. — M. A. 2e classe. — Cassier (Hector), préposé des douanes à la résidence de Marcq-en-Barœul.

Mentions honorables. — Viel (Fleurant), brigadier des douanes à la même résidence; Hamelin (Paul), sous-brigadier des douanes à la même résidence; Nicolet (Jean) sous-brigadier des douanes à la même résidence; Lhomme, préposé des douanes à la même résidence; Dhalluin (Louis), préposé des douanes à la même résidence.

Dartois (Jean-Baptiste), garde-champêtre au même lieu ; 4 octobre 1886 : ont rivalisé de courage et de sang-froid en dispersant une foule surexcitée qui avait assailli le poste de la douane. Le sieur Cassier s'est tout particulièrement distingué dans cette circonstance et a opéré, à lui seul, malgré de sérieux dangers, l'arrestation de deux individus. — Desmoudt (Modeste), boulanger à Lille; 22 octobre 1886 : s'est signalé par son courage en contribuant à arrêter des chevaux emportés. — Trachez (Jules), domestique à Lille ; 17 octobre 1886 : a maitrisé des chevaux emportés attelés à une voiture.

Militaire. — Mention honorable. — Saintot (Jules-Ernest), sergent à la 1re section d'infirmiers militaires : Dunkerque, 12 octobre 1886 : a arrêté un cheval emporté attelé à une voiture.

FEUILLETON DU 1er JANVIER 1887. — N° 12

LA CASSETTE DE FER

Par Pierre ZACCONE

PREMIÈRE PARTIE

II

SUITE.

— Non, mon ami, répondit-il; car si je n'en cherche pas, c'est que je suis amoureux.

— Ah ! ah ! toi aussi ! fit Horace avec un haut-le-corps ; et ta belle est à Paris ?

— Non, à Bordeaux.

— Qui est-elle ?

— Je l'ignore.

— Mais ses parents ?

— Je ne les connais pas.

— Au moins